REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

L'école est ouverte le matin à ..... heures,
le soir à ..... heures.
La classe du matin finit à ..... heures,
celle du soir à ..... heures.

Un enfant ne peut sortir de l'école avant l'heure réglementaire, sauf le cas d'urgence, et sans la permission de l'instituteur ou de l'institutrice.

Défense absolue est faite aux écoliers de pénétrer dans l'école et dans la cour avant l'heure fixée, même si les portes sont ouvertes, la surveillance du maître ne s'exerçant que pendant les heures réglementaires.

Les élèves devront, à l'issue des classes, se rendre immédiatement chez leurs parents.

Les enfants se présenteront à l'école dans un état de propreté convenable, faute de quoi ils pourront être reconduits dans leur famille.

Les cahiers et les livres doivent être couverts et porter lisiblement écrit le nom de l'enfant et de la classe fréquentée. Les élèves doivent en prendre le plus grand soin.

Tout livre perdu ou détérioré est remplacé par la famille.

Tous les exercices d'ensemble (entrée en classe, sortie, mise en marche, en rang, etc.) doivent se faire dans le plus grand silence.

IL EST INTERDIT AUX ELEVES

De pénétrer dans les salles de classes durant les récréations;

de toucher sans permission, au matériel d'enseignement, aux ustensiles ou appareils installés dans l'école;

D'apporter à l'école, tous objets dangereux susceptibles d'occasionner des blessures;

De gesticuler avec des canifs ou des compas dont l'emploi n'est autorisé que pendant les leçons de dessin;

De jouer avec des règles, plumes, crayons, de les porter à la bouche ou à l'oreille;

De tirer, pousser, bousculer, frapper ou pincer les camarades;

De se livrer à des jeux violents et de nature à causer des accidents, de jeter des pierres ou autres projectiles.

L'enfant qui se blesse, même légèrement, doit prévenir immédiatement le maître ou la maîtresse.

L'élève qui arrive à l'école après les heures réglementaires ou qui a manqué l'école doit faire connaître, par une note de ses parents, le motif du retard ou de l'absence.

Après une maladie, un certificat du médecin sera fourni.

Vu : les Parents :

Fac-similé d'un *Carnet de correspondance* utilisé dans des écoles Publiques gabonaises.
http://bdemauge.free.fr

REPUBLIQUE GABONAISE

MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION DU 1er DEGRE

CARNET DE CORRESPONDANCE

ECOLE

_____

dirigée par M _____

Nom de l'Elève _____

Prénoms _____

NOTATION

0	Nul	5	Passable
1	Très mal	6	Assez bien
2	Mal	7	bien
3	Très médiocre	8	bien
4	Médiocre	9	Très bien
10			Parfait

A la fin de chaque mois ce carnet est confié à l'élève, qui le remet à ses parents Ceux-ci prennent connaissance des notes et observations qu'il renferme. Y apposent leur visa et le rendent à l'élève, qui doit le rapporter au maître ou à la maîtresse le jour suivant

CLASSE _____

L'INSTITUT _____

M _____

ANNEE SCOLAIRE ..... - 200

Nom de l'Elève _____ **COURS** _____

MATIERES D'EDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	MOYENNE ANNUELLE
Nombre d'absences en (demi-journées)										
NOTES — Conduite										
NOTES — Leçons										
NOTES — Devoirs										
COMPOSITIONS — Ecriture ___ sur										
COMPOSITIONS — Rédaction										
COMPOSITIONS — Orthographe										
COMPOSITIONS — Questions										
COMPOSITIONS — Calcul										
COMPOSITIONS — Histoire										
COMPOSITIONS — Géographie										
COMPOSITIONS — Sciences										
COMPOSITIONS — Lecture										
COMPOSITIONS — Récitation										
TOTAL										
Rang de mérite	sur	sur	sur	sur	sur	sur	sur	sur	sur	sur
Nombre d'élèves										
Moyenne mensuelle										
DU — Etudes surveillées										
DU — **TOTAUX**										

MOIS	OBSERVATIONS de l'Institut ____	VISA d___ Direct___	VISA des Parents
Octobre			
Novembre			
Décembre			
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
APPRECIATION GENERALE			